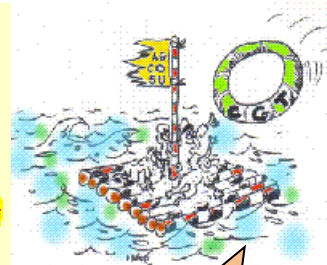




Le Trait d'Union.



Syndicat National des Agents des Douanes.
Interrégion de Nantes JUIN 2017



Sommaire: Cap à l'ouest

Compte rendu du CTSD du 17 MAI 2017

Rentrée sociale

Demandez le programme d'Emmanuel Macron



Actifs & retraités
Ensemble



Tous ensemble !



Compte rendu du CT du 17 mai 2017

Le quorum étant atteint le président déclare la séance ouverte

Désignation du secrétaire adjoint : Danièle DEVILLE pour le SNAD CGT

Déclaration liminaire du SNAD CGT ; Nous demandons le retrait des point 6, 7 et 8 de l'ordre du jour. Les avis sur la fermeture de la recette régionale de Rennes n'ayant pu être rendu en CHSCT35 nous refusons de prendre part au vote sur ces points.

Lecture est également faite d'une déclaration liminaire pour Solidaires Douanes qui reprend l'argumentation du respect des instances de concertation, et plus particulièrement des avis rendus en CHSCT.

Lecture d'une déclaration liminaire de l'UNSA sur les dysfonctionnements en aéromaritime.

Réponse du Directeur Interrégional aux déclarations liminaires :

Le président ne souhaite pas retirer les points PSD à l'ordre du jour, les réformes sont inscrites dans un plan global imposé au niveau national. La Direction Interrégionale en subit le calendrier forcé et notamment la date de ce CT. **Pour le SNAD CGT, il faut rappeler que ce ne sont pas les agents qui sont demandeurs des réformes pour autant, ils sont les premiers à en subir les conséquences.**

Le grand nombre de documents fournis répond à la demande des Organisations Syndicales . Il ne s'agit pas de relire les documents mais d'en faire la synthèse. **Pour le SNAD CGT il y a une différence entre informer correctement les représentants du personnel et les abreuver de documents, c'est sans doute la meilleure façon de nuire aux débats.**

Plusieurs réformes ne feront l'objet que d'un point d'information. Celles-ci seront présentées en CHSCT puis finalisées par un vote en CTL. **Le SNAD CGT réitère son attachement à la bonne articulation des instances consultatives.**

Le principe de la soutenabilité a toujours été de mise dans l'application du PSD , ce que nous ne contestons pas. **Mais le dialogue social impose d'aller plus loin. Les tableaux de postes proposés doivent être plus précis et exhaustifs.**

Le dossier de la recette régionale de Rennes reste sensible et nécessite donc une attention particulière. Plusieurs missions vont monter en puissance afin d'apporter de la soutenabilité sur ce site.

Le président nous répond qu'en raison du calendrier contraint il n'enlèvera pas les points sur la concentration comptable de l'ordre du jour. Les organisations syndicales demandent donc une suspension de séance suite à cette réponse négative.

Une décision à l'unanimité est prise pour demander le déplacement des points 6,7 et 8 à l'ordre du jour en fin de la séance. En agissant ainsi, les représentants du personnel pourront poursuivre les débats sur les autres points à l'ordre du jour et se laisse la possibilité de quitter la salle en cas d'obstination de la part du Président.

Point n°1 : règlement intérieur du Comité Technique Local

Le règlement intérieur n'a pas évolué depuis les dernières élections et reste encore perfectible, notamment sur les droits syndicaux accordés aux experts, aux délais de communications des documents bien trop courts et surtout sur l'assimilation du refus de vote à une abstention ce qui empêche tout réexamen en deuxième convocation.

- 3 contres : SNAD CGT et UNSA
- 5 abstentions : CFDT, SOLIDAIRES DOUANES et FO

Point n°2 : Approbation du PV du 03/02/2017

pas de commentaires supplémentaires à apporter au document, fidèle aux propos de la réunion

vote PV du 03 02 2017 : 8 pour

Point n°3 : Approbation du PV du 09/02/2017

Le SNAD CGT s'abstient car nous n'avons pas participé à cette re-convocation du CTL du 03/02/17

vote PV du 09 02 2017 : 6 abstentions et 2 refus de vote (CGT ,solidaires)

Point n°4: PAE/ER

Pour commencer le SNAD CGT dénonce une nouvelle baisse d'effectif sur la Direction Interrégionale : - 9 Emplois de Référence (ER) et ceci malgré les renforts « surveillance » arrivés lors des derniers exercices.

Plusieurs remarques sont apportées par le président.

⇒ L'objectif pour le bureau de Nantes Atlantique est fixé à 40 agents pour 2018, les ER continueront donc à être abonder en ce sens.

⇒ Les effectifs du bureau de Laval passent à 0, sa fermeture étant actée, tout comme la recette locale de Vallet. Il n'y a pas de dates précises quant à leurs fermetures définitives mais, elles devraient sans doute intervenir à l'automne.

⇒ Les 3 TIC (TICFE, TICGN et TICCHL) seront concentrés sur la DR de Bretagne. Le PAE de Rennes sera ainsi conforté en conséquence (+1 agent), tout comme les SRE qui devraient monter à 2 équipes de 2 binômes pour pouvoir suivre les enquêtes liées à la fiscalité énergétique. Les agents seront formés sur cette matière spécifique.

⇒ La DI ne dispose pas du PAE prévisible pour N+1, il a donc été décidé de garder ce même rythme de baisse, **nous pouvons donc nous attendre à de nouvelles réductions d'effectifs pour 2018.**

⇒ Une révision des ER du bureau de Brest devrait avoir lieu lors des prochains exercices afin d'assurer la montée en puissance du futur Pôle fiscalité énergétique Régional (7 agents). L'objectif est d'atteindre 20 agents pour le bureau.

⇒ Il reste 12 postes à pourvoir sur la future RI ; une personne en provenance d'une autre RR restructurée est en attente (inscrite à l'enquête), reste à trouver les autres agents , sans doute par un appel à candidatures dans la DI, puis à l'application du tableau de mutation.

Une 2ème enquête devrait donc être lancée pour trouver les agents de la future RI.

⇒ Demande d'abondements des BGC à 17 agents pour que ces unités puissent fonctionner correctement ; le DI nous répond que cela sera réexaminé ultérieurement.

⇒ le poste de web master est toujours d'actualité et devrait être proposé début 2018, **nous veillerons à l'équité de traitement sur ce poste spécifique.**

Vote du PAE : 8 contre

Le SNAD CGT vote contre en raison d'une nouvelle baisse d'effectifs : - 9 agents

Point n°8 : Primes

Au regard de l'annonce du DI de faire remonter les ER du bureau de Brest, le SNAD CGT demande de supprimer la prime de Brest, qui n'a plus lieu d'être. Cela semble compliqué car, la demande a déjà été transmise à la DG mais pour autant elle ne devrait pas être utilisée et certainement supprimée en 2018.

Vote : 8 contre

Point N° 9 : TSVR/TICPE

La décision a déjà été actée en CTL et CHSCT de la DI de Metz, avec des conséquences sur la mission dans l'ensemble des directions.

Le SNAD CGT a toujours demandé la tenue d'un CTR dans sa version CHSCT, estimant que c'était la seule instance légale pour statuer sur ce transfert et la création de ce service à compétence nationale.

La DI de Nantes correspond à la 5^{ème} et dernière vague de ces transferts, c'est aussi la plus importante puisqu'elle représente 40 % du parc PL national.

La DG supervise actuellement l'opération, afin d'éviter toute erreur comme cela avait été le cas lors de la 3^{ème} phase, notamment dues à une base ROSA obsolète, à des numéros SIRET incorrects et enfin à des dossiers non fiabilisés.

Le DI rappelle que les contrôles resteront dans les services avec un pilotage par le SNDFR.

Le projet de concentrer les contrôles bretons à St Briec existe toujours. Les contrôles effectués par Rennes basculeront dès le 1er juillet à St Briec. Le bureau de Lorient conservera les contrôles jusqu'à l'arrivée du DAFN.

Les 3 agents TSVR de Rennes sont d'ores et déjà replacés dans d'autres services.

⇒ 1 agent DEB

⇒ 1 agent pour le pôle tabac

⇒ 1 agent pour les contrôles taxis

Une redistribution des bureaux devrait avoir lieu pour pouvoir recevoir ces agents dans de meilleures conditions ; le service tabac irait au bureau de la taxe à l'essieu, et la nouvelle correspondante sociale partagerait son bureau avec l'assistant de prévention, ce qui pourrait poser des problèmes de confidentialité, même s'il faut l'admettre, ces 2 fonctions sont complémentaires. Une fois la recette régionale fermée, de nouvelles perspectives seront étudiées.

Point 10 : CE4 et bureau Nantes Atlantique

Comme la centralisation du fret express est pour le moment en suspens, le bureau de Nantes continuera à effectuer cette mission.

Le PGP aura un rôle très important avec la montée en puissance du CDU : vérifications des garanties et des autorisations.

Le contrôle EX POST n'est pas pour le moment opérationnel mais devrait l'être progressivement,

les agents tourneront sur les différents postes.

La cellule EX ANTE risque de poser problème car il va falloir gérer à la fois la veille, et les contrôles. **Le SNAD CGT a attiré l'attention du DI sur le management de ce service qui pourrait s'avérer sensible de par la grande diversité de ses missions.**

En fonction des premiers retours, la durée de la veille pourrait être ajustée, actuellement, cette dernière est variable.

Les contrôles EX ANTE évolueront, car ceux-ci peuvent se faire avant ou après le dépôt de la déclaration, d'où l'importance des superviseurs à la sélection des déclarations.

Le métier de ces superviseurs évoluera lui aussi car, la sélection des déclarations se fera pour une centaine de bureaux, cela nécessitera donc une nouvelle organisation des contrôles.

Il faudra ainsi créer du lien entre les bureaux de déclaration et de présentation. Les applications existent, mais il faudra penser à moderniser les moyens de communications (webcam...).

Évolution des horaires d'ouverture de ce bureau :

Pour le moment, il est ouvert de 07h à 19h pour des raisons de RTS. Lorsque le fret express sera centralisé à Roissy, une évolution s'imposera d'elle-même.

En ce qui concerne la pause méridienne, pourquoi fermer entre 12h et 13h alors que la pointeuse permet d'apporter cette flexibilité?

Pour le moment, il n'y aura pas de changements mais il faudra s'interroger sur le fait de rester ouvert en l'absence de trafic. **Le SNAD CGT veillera à ce que l'avis des agents soit bien pris en compte.**

Vote sur la nouvelle organisation du bureau : 6 abstentions et 2 contre (CGT,Solidaires)

Avec les éléments en sa possession, le SNAD CGT ne peut se prononcer sur les conséquences de cette nouvelle organisation et décide donc de s'abstenir.

Point n°11 : projet immobilier CE4

L'implantation d'une douche s'avère impossible dans les nouveaux locaux. Pour le moment, la solution privilégiée sont des toilettes privatives (une par étage).

Par ailleurs, une salle de sport devrait voir le jour sur le site, les agents pourraient fréquenter sous réserve d'une participation financière.

20 places de parking sont attribuées à la douane avec la possibilité d'en avoir des supplémentaires si besoin.

Reste le problème du local social qui ne dispose actuellement ni de fenêtres ni de VMC. Le PLI tentera d'apporter une solution.

Point n°12 : concentration fiscalité énergétique à Donges

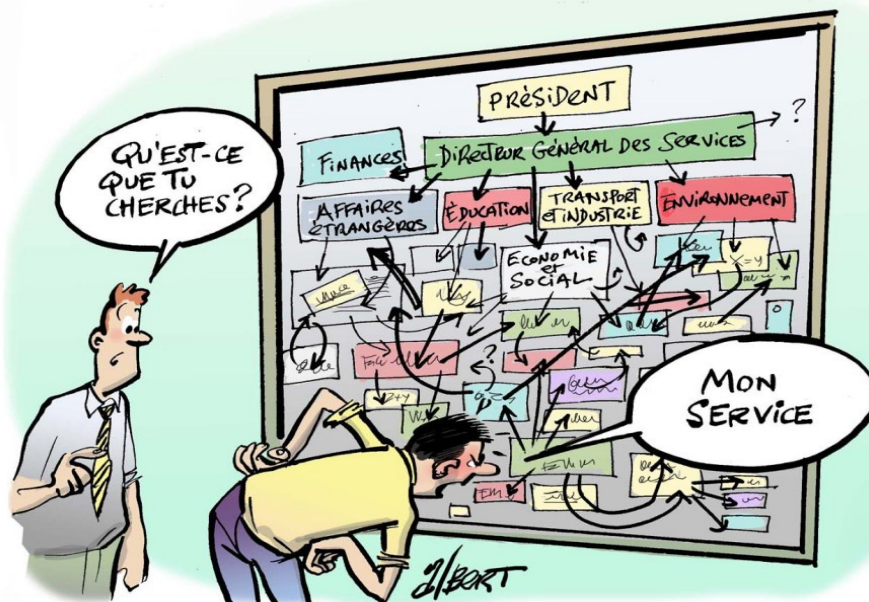
Le bureau de Donges a déménagé hors de la raffinerie et est installé dans des locaux neufs. Il devrait y avoir des investissements sur la raffinerie, notamment pour la partie essence, ce qui permettra de pérenniser l'activité.

1 ER devrait être ajouté à terme, peut être en 2018

Le bureau assurera la gestion et les contrôles des EFS pour l'ensemble des PDL, à terme il gèrera les DSCM de tout le département.

Vote : 8 abstentions

Le SNAD CGT s'oppose à toutes les concentrations de services liées au PSD



Point n°13 : fiscalité énergétique à Brest

Une réflexion a eu lieu au sein du bureau sur le projet d'un pôle fiscalité énergétique.

La spécificité énergétique existait déjà sur Brest ce qui légitime en partie ce choix.

Ce processus se déroule en plusieurs étapes :

⇒ création officielle du pôle le 01 mars 2017 sa présentation en CHSCT le 21 mars 2017. réunions de travail entre le pôle énergétique et les bureaux qui transféreront cette charge de travail.

- ⇒réunion préparatoire au bureau de St Malo qui détient une activité résiduelle en la matière.
- ⇒point d'étape au prochain conseil de direction élargi au mois de juin.
- ⇒présentation des avancées en CHSCT au 2è semestre 2017.
- ⇒la date limite de mise en œuvre du pôle est fixée à septembre 2018, à cette date, tous les transferts devront donc être effectués.

Les représentants du personnel dénoncent le manque chronique de catégorie A à Brest. La création du pôle Fiscalité énergétique nécessitera l'arrivée d'un cadre A.

le DI nous confirme que les ER du bureau de Brest seront stabilisés à 20 agents pour permettre la montée en charge du Pole énergétique à 6 agents.

Cela nous paraît déjà sous calibré. **Le SNAD CGT sera attentif à ce que le bureau de Brest ait l'effectif nécessaire pour mener à bien ses missions.**

Point n°14 : relogement de l'annexe de Saumur

le relogement a été travaillé en amont et les 6 agents sont satisfaits de la proposition apportée.

Vote : 8 pour

Point n°15 : modification des horaires d'ouverture de St Nazaire

En raison des délais d'information du bureau A3 et des modifications des horaires dans les bases de données Transit, les changements ne pourront intervenir qu'à partir du premier juillet 2017.

En accord avec les OS, ce projet n'a pas été présenté en CHSCT car il n'est pas considéré comme un projet important. Cette demande de modification émane des agents et améliore leurs conditions de travail.

Vote : 8 pour

Point n°16 : point réorganisation DRGC

Seuls 2 agents n'ont pas été mutés, l'un s'étant radié et l'autre a invoqué des raisons familiales. La DI s'est engagée à trouver une solution à ces 2 cas (MAD...).

Le financement des primes de restructuration va pouvoir être engagé.

La garantie de rémunération a été évoquée dès le mois de mars avec la DG. La question a été posée au CSRH mais il n'y a pas de réponse pour le moment. les 12 meilleurs mois seront pris en compte, donc pas sur la période dite « BSN », cette confirmation est apposée au PV.

Point n°17 : compte rendu GT Surveillance

Il y aurait moins, voir plus de problèmes sur les contrôles dynamiques, dicit le DI.

Pour autant, les VL restent inadaptés et le catalogue doit être étendu à ce type de besoin : motorisation et capacité d'emport suffisantes.

La formation TPCI HK a commencé en Pays De la Loire , ceci sans forcément l'habilitation des moniteurs qui partiront eux en septembre à La Rochelle pour la mise à niveau TPCI HK. Il faudra veiller à ce que le nombre de moniteurs TPCI et Tir soit suffisant pour assurer l'ensemble des nouvelles formations.

Le port permanent du gilet pare plaques n'est pas systématique en gendarmerie alors pourquoi l'imposer en Douane ? Le DI s'engage à faire remonter cette demande de modification de la doctrine d'emploi, notamment au prochain CA. Il souhaiterait assouplir l'instruction cadre et se rapprocher également des autres administrations pour connaître les zones de dangers pour lesquelles le port de ce gilet serait indispensable.

Les nouveaux gilets pare plaques se portent sans le gilet normal, ils sont arrivés en Bretagne, à raison de 2 par services. (St Brieuc, Rennes et Lorient).

La diffusion des « plans épervier » pose problème car ils ne semblent pas être communiqués tout le temps, les agents sur le terrain n'ont parfois pas la connaissance de ces infos pourtant primordiales .

Les PPF : AladinNG ne permet pas le passage systématique des fichiers FPR. Le couplage automatique est prévu pour novembre 2017.

Après le rétablissement des contrôles aux frontières, la solution retenue a été d'appliquer stricto sensu la note DG , quitte à créer des tensions sur certains sites . Mais c'était la seule solution pour rediscuter de la note. **Il faut mettre les moyens si on décide d'un tel renforcement.**

Le fichier SETRADER ne concerne pour le moment que le vecteur aérien, (mais pas pour toutes les compagnies). La douane a décidé d'appliquer l'article 9 du code Schengen (interruption des contrôles en cas de troubles à l'ordre public) au PPF de Roscoff afin de pouvoir fluidifier le trafic. **Le SNAD CGT relève une nouvelle fois la mauvaise volonté des exploitants des ports et aéroports pour fournir le matériel et les infrastructures nécessaires à la montée en puissance des contrôles PPF.**

Un rappel est fait quant à la remontée des difficultés dues à l'informatique via l'application Olga. Un bilan des dysfonctionnements peut être envoyé en fin de semaine. **Il faut pouvoir obtenir plus de débit pour pallier ces bugs multiples.**

La solution du poste mobile est envisagée dans les cas où les ordinateurs tomberaient en panne.

Suite au manque de personnel , la demande de renforts parisiens spéciaux a été revue , 16 agents sont demandés au lieu de 7, tout en n'excluant pas le renfort de stagiaires..

Le SNAD CGT revendique des effectifs supplémentaires pérennes, seule vraie solution pour faire face à la montée en puissance des PPF.

Point n°18 : point info BGC de La Rochelle

Les vestiaires seront installés au RDC avec une douche. Au premier étage, une cloison sera supprimée pour permettre l'accueil des marins pont et mécanos.

La salle de réunion et le local social seront mutualisés avec la BSE.

La nouvelle vedette de La Rochelle nécessitait un accès plus facile et l'obtention d'un ponton en eau libre est en bonne voie. La fin des travaux est prévue fin août .

Le DTA est dénoncé par la CFDT car il manque le DTA post-travaux.

Point n°19 : travaux BSI de Rennes

La mezzanine est terminée et occupée par les motards, il reste à régler le problème des sanitaires.

La sécurisation des locaux a été améliorée avec notamment l'installation de barreaux, de portes sécurisées et d'alarmes.

Les travaux de salle d'arme et de la salle de réunion sont en cours et une visite de site par le CHSCT interviendra à la fin des travaux

Point n°20: Questions diverses:

Néant

Conformément à la décision de l'intersyndicale lors de la suspension de séance, les OS ont décidé de quitter la salle et de ne participer, ni aux débats, ni aux votes sur la fermeture de la Recette Régionale de Rennes et la création de la Recette Interrégionale de Nantes.

Nous n'avons de toute façon rien à apprendre de cette décision, ni rien à obtenir du Directeur Interrégional, tout étant déjà décidé, sans même attendre la décision du CHSCT.

Le SNAD CGT refuse de participer à cette mascarade de dialogue social et quitte la salle à l'instar des autres organisations syndicales. La reconvoction du CT est fixée au 09 juin 2017.



Retraites. Demandez le programme d'Emmanuel Macron

Au nom de la solidarité intergénérationnelle, 60% des retraités vont voir leur pension amputée de 1,7 point. C'est en fait un cadeau de plus aux patrons et actionnaires.

Emmanuel Macron a, le 18 avril, publié une lettre ouverte à l'attention des retraités. Il y écrit notamment : « *je veillerai à ce que les 40% de retraités les plus modestes soient exonérés de l'augmentation de 1,7 point de la Cotisation sociale généralisée...* ». En creux, cette phrase indique que la CSG augmentera de 1,7 point pour 60% des retraités dans les prochains mois.

Ainsi, près de 10 millions de retraités verront leur pension diminuer, tandis que les 6 millions dont la pension nette mensuelle n'atteint pas 1 250€ pourraient être épargnés.

Dans sa lettre aux retraités, Emmanuel Macron ne précise pas pour quelle raison il a décidé de taxer 60% des retraités via une augmentation de la CSG, alors que les pensions sont bloquées depuis quatre ans. Mais il indique ceci : « c'est une mesure qui renforcera en actes la solidarité intergénérationnelle car, grâce à vous, nous redonnerons du pouvoir d'achat à vos enfants et à vos petits-enfants après une décennie au cours de laquelle il n'a que très peu augmenté ».

Taxer les retraités plutôt que les patrons

Voilà qui appelle une clarification. Concrètement, l'argent prélevé à travers l'augmentation de la CSG sur les salaires et sur les pensions de 60% des retraités permettra de supprimer sur le bulletin de paie des salariés la cotisation maladie égale à 0,75% du salaire brut et la cotisation chômage égale à 2,4%, soit une baisse totale de 3,15%. Par ce biais et compte tenu de la hausse de la CSG, les petits salaires nets pourraient augmenter de 1,48% sans que cela ne coûte un seul centime au patronat.

Dit autrement, de riches patrons de grandes entreprises qui gavent leurs actionnaires de dividendes verseront 20 à 25€ de plus par mois aux salariés du bas de l'échelle, sans augmenter d'un seul centime la masse salariale. 10 millions de retraités paieront à leur place !

Le nouveau président de la République veut aussi une majorité de députés pour voter ses lois. Les postulants à la députation décidés à soutenir Macron devront inscrire leur candidature sous le sigle « En Marche » pour les scrutins des 11 et 18 juin prochains.

Vie nouvelle n'a pas vocation à dire à ses lecteurs pour qui voter. Mais avant de glisser son bulletin dans l'urne, mieux vaut savoir que voter pour des candidats estampillés « En Marche », c'est voter pour la baisse des retraites après quatre ans de blocage.



La rentrée sociale devra être au niveau des attaques.



Bulletin d'adhésion

Si tu désires nous rejoindre remets ce bulletin et un RIB à un militant du SNAD CGT

Nom : _____ **Prénoms :** _____

Grade : _____ **Indice :** _____

Date de prise de rang dans l'échelon : _____

Date d'entrée dans l'administration : _____

Unité ou service : _____

Adresse Complète:
(afin de recevoir la presse syndicale)

Signature : _____

